

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

Le 8 Avril 2015, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le 13 Avril 2015 à 20 h 30, en Conseil ordinaire.

L'an deux mil quinze, le 13 Avril, à 20 h 30, le Conseil Municipal de VILLERS ALLERAND étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Wily DUBOS, Maire.

☞ **Etaient présents** : Wily DUBOS, Maire, Catherine CORDIER, Estelle COURTEIX, Françoise PARANT, Dolorès SAGESTE, Olivier BAN, Jean-Pierre BERTHELOT, Jean-Marie CHAPPELLET, Jean-Pierre COCQUELET, Didier De AMORIN, Hubert FOURNET, Clément GOELDEL Bernard JACQUINET, Bernard WEILER.

☞ **ORDRE DU JOUR :**

- **Délibérations** :

09/2015 : Garantie en vue du contrat de prêt PLURIAL.

10/2015 : Approbation du Compte de Gestion exercice 2014.

11/2015 : Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2014 et affectation du résultat.

12/2015 : Vote du Budget Primitif 2015.

13/2015 : Vote des taux d'imposition.

14/2015 : Montant du loyer de chasse.

15/2015 : Montant du loyer du tennis

16/2015 : Changement d'échelon de Madame Annie-Claude BOUVIER.

- **Questions Diverses** :

Madame Catherine CORDIER est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Monsieur DUBOS ouvre la séance.

Aucune correction ou modification n'étant sollicitée, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de signer le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 Mars 2015.

En ouverture du Conseil Municipal Françoise Parant demande la parole. M. le Maire lui ayant accordé, elle fait part de ses nombreuses doléances sans exemple précis. Après un tour

de table proposé par M. le Maire, il ressort que la majorité des membres du Conseil ne partagent pas son avis.

DELIBERATIONS :

- **09/2015 : Garantie en vue du contrat de prêt PLURIAL.**

La Société PLURIAL demande que la Commune se porte caution pour le futur bâtiment qui sera construit prochainement rue du Voisin. La commune accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement de prêts d'un montant total de 1 508 799 € souscrit par PLURIAL auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt s'étale sur 40 ans.

Celui-ci, constitué de 4 lignes du prêt est destiné à financer la construction de 13 logements situés rue Faubert et rue du Voisin.

Il est procédé au vote.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ.

- **10/2015 : Approbation du Compte de Gestion exercice 2014.**

Monsieur de AMORIN prend la parole et apporte les détails et explications sur les Comptes de Gestion.

La Commune dégage en 2014 un excédent de 18 027 euros ce qui porte son résultat cumulé à 426 000 euros (dont les 190 000 euros de la vente de la crayère pour mémoire).

Ce bon résultat a été obtenu :

- sans augmentation des taux d'imposition locaux en 2014
- avec une rentrée exceptionnelle de coupe de bois (+ 34 000 euros)
- Sans travaux d'investissement d'envergure (le plus important étant les travaux d'enfouissement de la rue de la Petite Barbarie)
- Avec beaucoup de petits entretiens de voirie et de bâtiments (toit école etc.)
- Des achats de matériel nécessaire (ex: armoire phyto, remplacement du photocopieur).
- Sur 130 000 euros de dépenses variables, la répartition se décompose comme suit :

Bâtiment	10%
Divers	21%
Eclairage Public	7%
Matériel	15%
Voirie	47%

Sur la base de l'analyse réalisée concernant les dépenses de Voirie et Bâtiments, il s'avère que le budget de 40 000 euros estimé l'année passée est insuffisant pour maintenir les équipements du village dans un niveau de fonctionnement correct. Cette tendance se vérifie aussi sur les années antérieures.

Monsieur COCQUELET énumère ligne par ligne les propositions du budget primitif pour 2015 et répond aux questions posées.

Les propositions sont soumises au vote à mains levées :

CONTRE : 1 ABSTENTION : 0 POUR : 13

ACCEPTE À LA MAJORITE.

Madame PARANT est sollicitée par M. de AMORIN pour savoir si celle-ci souhaite s'exprimer sur les présentations réalisées et si elle a des questions ou des suggestions à faire. Madame PARANT répond ne pas souhaiter intervenir sur les raisons de ses 3 votes contre.

- **13/2015 : Vote des taux d'imposition**

Monsieur de AMORIN prend la parole.

Conformément aux hypothèses retenues pour la construction du budget, les taux proposés au vote sont les suivants :

taux de référence	
2015	
Taxe d'habitation	13,92
Taxe foncière (bâti)	10,92
Taxe foncière (non bâti)	9,09
CFE	13,05

Malgré cette augmentation, les taux d'imposition de Villers-Allerand restent très en dessous de la majorité des villages de la communauté de communes.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 14

ACCEPTE A L'UNANIMITE.

- **14/2015 : Montant du loyer de chasse**

Il est proposé l'augmentation du loyer de la Société de chasse pour l'année 2015. L'année précédente, le loyer de chasse était de 6 300 €. Il est donc proposé un loyer de 6 400 €. Monsieur WEILER demande si ce montant n'est pas trop élevé.

Le Président sera contacté prochainement pour faire un état de la situation de la société de chasse.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 14

ACCEPTE À L'UNANIMITE.

- **15/2015 : Montant du loyer du tennis**

Le loyer pour l'année 2015 est fixé à 2 000 €. Monsieur le Maire fait remarquer que ce loyer couvre à peine les frais d'entretien à charge de la commune. Il n'y a aucune opposition pour ce montant.

- **16/2015 : Changement d'échelon de Madame Annie-Claude BOUVIER**

Dans son évolution de carrière Madame BOUVIER Annie Claude a eu un changement d'échelon à partir du 1^{er} avril 2014. Il est donc demandé au Conseil Municipal leur accord pour régulariser sa situation.

CONTRE : 0

ABSTENTION :

POUR : 14

ACCEPTÉ À L'UNANIMITE.

Questions diverses :

PLU :

Monsieur JACQUINET prend la parole. Une réunion s'est tenue la semaine dernière. 21 réunions pour l'élaboration du PLU sont prévues auxquelles les conseillers sont vivement invités. Quelques dates ont été fixées en accord avec madame Bocart de l'Agence d'Urbanisme, Développement et Prospective Région de Reims, à savoir le 6 juin prochain de 09 h 00 à 17 h 00, le 17 Juin de 09 h 00 à 12 h 00, le 12 Septembre de 09 h 00 à 12 h 00.

Le PLU concerne aussi le Conseil Municipal des Jeunes. Deux séances adaptées leur seront dédiées le 3 juin à 14 h 00 et le 26 août à 14 heures.

Informations sur la bibliothèque :

Le Maire expose :

La bibliothèque jusqu'à maintenant vivait grâce aux bénévoles de Jeanne Caruel et de Nicole Lagain et Anne Fatoux. Nicole Lagain et Anne Fatoux viennent de quitter le village, les bénévoles sont les bienvenus.

Cette bibliothèque sera déplacée dans l'ancienne classe des primaires désormais affectées aux TAP. La Communauté de Communes, qui assure la compétence bibliothèque, souhaite que le réseau des bibliothèques de proximité se développe dans de meilleures conditions. Elle s'est engagée à informatiser ses bibliothèques, à refaire, quand il y a lieu, les locaux. Villers-Allerand profite de cette dynamique. Réfection du local et installation d'un complément de mobilier avec l'aide de la Bibliothèque Départementale de prêt sont donc prévus.

Le local actuel de la bibliothèque a été sollicité par un médecin pour une installation temporaire dans l'attente d'un local dans les logements Plurial. D'autre part, une infirmière de Villers-Allerand souhaite partager avec le médecin cet espace qui ne sera pas libre avant juillet. D'une part, les conseillers engagent ces deux personnes à bien mesurer les dépenses et obligations auxquelles elles auront à faire face, dans un cadre professionnel et les encouragent à chercher des solutions de secours dans Villers. D'autre part Bernard Weiler suggère qu'elles sollicitent rapidement auprès de la Préfecture, si ce n'est pas encore fait, les autorisations devenues obligatoires depuis le 1^{er} janvier 2015.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 23 h 00

